

Une première au Burundi : Action contre l'État devant la justice africaine

RFI, 20-06-2014 Burundi : quatre ONG portent plainte contre l'Etat. Quatre organisations burundaises de défense des droits de l'homme ont annoncé ce jeudi à Bujumbura qu'elles venaient de porter plainte contre l'État du Burundi devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, pour des cas d'exécutions extrajudiciaires commises entre 2010 et 2012. C'est une première au Burundi : quatre organisations de défense des droits de l'homme, à savoir Acat-Burundi, Aprodeh, Forsc et Trial, soutenues par Human Rights Watch ont annoncé hier à Bujumbura qu'elles venaient de porter plainte contre l'État du Burundi. La plainte, déposée devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, concerne des cas d'exécutions extrajudiciaires commises entre 2010 et 2012 et restées impunies jusqu'ici.

À l'époque, le pays avait failli retomber dans la guerre civile à la suite des élections générales de 2010 boycottées par l'opposition. Le Bureau des Nations unies au Burundi a recensé 61 cas d'exécutions extrajudiciaires rien qu'en 2010, ce qui a toujours nié le pouvoir burundais. L'une des figures de la société civile burundaise, Pacifique Nininahazwe, explique les raisons de cette action en justice : « Ces atteintes au droit à la vie, intervenues hors de toute procédure judiciaire et impliquant des agents de l'État, demeurent aujourd'hui encore largement impunies. Au nom de ces victimes, la société civile cherche pour la toute première fois à obtenir justice. Il est plus que jamais nécessaire de poursuivre la lutte contre l'impunité pour de telles violations des droits de l'homme, afin d'éviter que des crimes ne se reproduisent et que la paix si difficilement acquise soit mise à mal ».